



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/02/2024

L'an 2024 et le 8 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 01 février 2024
Date d'affichage en mairie : le 01 février 2024

Présents : BATTUT Gaëlle, FAURE Patrice, MEGEMONT Christophe, MONIER Cédric, MOTTET Olivier, TINET Henri, MALLET Elodie, ROUEL Matthieu, VALLEIX-BOUCHEIX Estelle, FAYDIT Alain, GOIGOUX Franck.

Absent(s) :
Excusé (s) :, GOIGOUX Franck

A été nommée secrétaire : , BATTUT Gaëlle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Absents :
- Excusés : 1

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter

Le maire fait ajouter 1 délibération :
Modification des cadences d'amortissement pour les biens au compte 204182 du budget communal

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du 21/12/2023,
 - Demandes de subventions pour la rénovation du plancher de l'école :
 - FIC au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Bonus Relance à la Région Auvergne Rhône Alpes,
 - Validation de la convention pour l'entretien de la chaudière avec l'entreprise VEDRINE,
 - Prix de l'eau 2024,
 - Questions diverses.
-

Validation du PV de la réunion du 21/12/2023,

1-Demandes de subventions pour la rénovation du plancher de l'école :
- FIC au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Bonus Relance à la Région Auvergne Rhône Alpes

En priorité on fait le plancher de l'école.

Deux devis ont été demandés aux entreprises de maçonnerie : Keskin et Peixoto pour envoyer les demandes de subvention, 2 devis pour le parquet Entreprises Colon et « Perpezat toiture » et un devis pour la porte de secours, entreprises : Colon et Perpezat toiture.

Pour : 10 contre :

2-Validation de la convention pour l'entretien de la chaudière de l'école avec l'entreprise VEDRINE, (Saint-Sauves) 600 euros par an

Pour : 10 contre :

3-Prix de l'eau 2024,

1ère délibération : Pour obtenir 5 % de plus de subventions pour les gros travaux envisagés sur la commune, nous devons instaurer la tarification progressive pour le tarif usage domestique de 0 à 49 m³, 0,80 euros le m³, de 50 à 99 : 0,90 euros le m³ et 100 m³ et plus : 1 euro le m³

Forfait passe de 45 à 55 euros

2è délibération : Pour usage agricole : 0,35 euros le m³ après 150 m³ au lieu de 120

Des compteurs divisionnaires vont être installés pour toutes les maisons reliées aux exploitations agricoles fournis par la mairie, les personnes concernées vont recevoir un courrier.

Pour : 10 contre :

4- Modification des cadences d'amortissement pour les biens au compte 204182 du budget communal en fonction du montant des factures:

inférieur à 1000 euros:1 an

de 1000 à 10000 euros : 5 ans

supérieur à 10000 euros : 15 ans

Pour : 10 contre

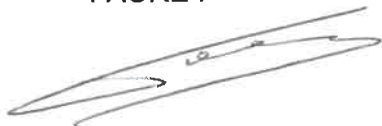
5- Questions diverses :

Une partie des poteaux pour l'adressage ont été posés cette semaine, le travail va continuer dans les semaines à venir.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

Le Maire,

FAURE P



La (secrétaire de séance,

BATTUT G



Liste des délibérations

Séance du 08 février 2024

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 16 février 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024_01_001	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du FIC 2024 pour la rénovation du plancher de l'école
2	2024_02_002	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Relance 2024 pour la rénovation du plancher de l'école
3	2024_02_003	Choix du prestataire pour le contrat d'entretien de la chaudière à granulés de bâtiment de l'école
4	2024_02_004	Tarif de l'eau potable domestique à compteur du 01 janvier 2024
5	2024_02_005	Tarif de l'eau potable pour usage agricole I à compteur du 01 janvier 2024
6	2024_02_006	Gestion des amortissements en M57
7	2024_02_007	Tarif de l'eau potable pour la tarification forfaitaire au 01/01/2024

En mairie, le 16/02/2024
Le Maire
PATRICE FAURE



